Circuit de Chauvignac

Agréable circuit qui nous fait traverser des forêts mixtes de feuillus et nous amène au bord de l'Etang de la Poule.



Ourée : **▲** Difficulté : Facile 2h35 **Distance**: Oui 7.23km **Dénivelé positif**: 174m 📤 Activité : A pied **Dénivelé négatif**: 164m **Z** Région : Massif central

> m Commune: Saint-Pardoux-l'Ortigier (19270)

Point bas : 373m

Description

Point haut :

Stationner sur le parking du cimetière de Saint-Pardoux-l'Ortigier.

443m

- (D/A) Prendre la Rue de la Bréjade et atteindre le carrefour du sentier de la forêt.
- (1) Poursuivre sur la rue, atteindre le quartier de la Bréjade. À la sortie de la Bréjade, prendre le chemin qui descend à gauche. Atteindre la voie de service de l'autoroute, l'emprunter à gauche pour rejoindre la D34.
- (2) S'engager à droite sur cette route, direction Chauvignac, parvenir à un carrefour multiple.
- (3) Prendre en face la D34, Rue de Chauvignac. Continuer tout droit, rejoindre le hameau de l'Étang-Lagane.
- (4) Tourner à gauche, longer le stade. Prolonger en direction du Nord-Ouest pour rejoindre le hameau de la Malignie.
- (5) Obliquer légèrement à droite pour poursuivre toujours direction Nord-Ouest entre champs et feuillus. Déboucher sur la route D7 un peu avant le hameau des Palisses.
- (6) L'emprunter sur la gauche, traverser les Palisses. A la sortie, virer à gauche puis encore à gauche dans le chemin indiqué Étang de la Poule et atteindre ce dernier.
- (7) Poursuivre le chemin. A sa sortie, prendre à droite un bout de route puis, 200m plus loin, à nouveau à droite une petite route. La suivre jusqu'à la fin.
- (8) Virer à gauche dans un chemin qui coupe la route quittée précédemment et traverser Chauvignac pour retrouver le carrefour multiple de franchi à l'aller.

Points de passages

D/A Parking du cimetière

N 45.299064° / E 1.580954° - alt. 393m - km 0

1 Carrefour de la boucle

N 45.299846° / E 1.584017° - alt. 401m - km 0.26

2 D34 - traversée de la A89

N 45.303151° / E 1.585784° - alt. 390m - km 1.22

3 Chauvignac

N 45.304269° / E 1.588143° - alt. 392m - km 1.45

N 45.309478° / E 1.591613° - alt. 390m - km 2.13

5 La Malignie

N 45.314371° / E 1.586788° - alt. 416m - km 2.85

6 Les Palisses

N 45.320391° / E 1.580454° - alt. 440m - km 3.71

7 Étang de la poule

N 45.312589° / E 1.579892° - alt. 392m - km 4.82

8 Chemin à gauche

N 45.306809° / E 1.582402° - alt. 412m - km 5.56

D/A Parking du cimetière

N 45.299185° / E 1.581227° - alt. 398m - km 7.23

- (3) Reprendre à droite le cheminement de l'aller qui mène au carrefour de la voie de service de l'autoroute.
- (2) Conserver en face la route desservant le Moulin de Chauvignac. Traverser le ruisseau et partir tout de suite après sur la gauche dans le sentier de la forêt. Retrouver le premier carrefour.
- (1) Reprendre à droite le trajet de l'aller pour rejoindre le parking du cimetière (D/A).

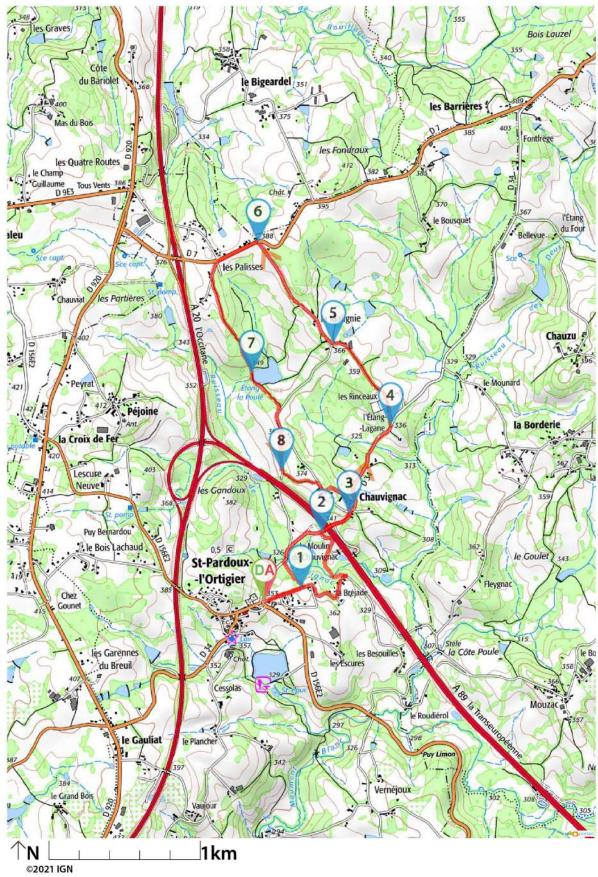
Informations pratiques

Rendons à César... Ce sentier a été reconnu et (très bien) balisé par M. Bordas de Rando Saint Pa, de Saint- Pardoux-l'Ortigier.

(7) Étang de la Poule : il semble possible d'y pique-niquer sous réserve de laisser l'endroit propre.

Donnez-nous votre avis sur: https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-chauvignac/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando Préparer et partager ses randos

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.